

À Madame le Recteur
Académie d'Orléans-Tours
21, rue Saint Etienne
45 043 Orléans Cedex 1

Emmanuelle Kraemer, *Secrétaire académique*

Orléans, le 9 mai 2013

Objet : Épreuves orales de Langues Vivantes (passation et correction) – DNB (correction)

Madame le Recteur,

Je me permets de vous alerter solennellement sur plusieurs points particulièrement problématiques concernant le Baccalauréat et le DNB dans notre académie, sollicitant votre intervention en faveur de l'équité due à nos élèves et du respect dû aux personnels enseignants :

1/ Épreuve d'expression orale en Langue Vivante pour le Baccalauréat

- Lors de l'audience que vous nous avez accordée le 28 mars 2013, après avoir entendu l'exposé des dysfonctionnements concernant l'épreuve de compréhension orale, vous avez envisagé que l'épreuve d'expression orale fasse l'objet d'un cadrage académique impulsé par vos soins, et permettant d'harmoniser au moins les dates de passation sur la première semaine de juin. Les premiers témoignages qui nous remontent de lycées de notre académie ne vont pas dans le sens d'un tel cadrage : dans certains lycées, ces épreuves débutent le 13 mai, dans d'autres le 21, ailleurs plus tardivement encore. **Nous vous demandons d'intervenir dès que possible auprès des Proviseurs de lycées, afin que soient repoussées au mois de juin la passation de ces épreuves.**
- Les conditions dans lesquelles doivent se dérouler ces épreuves dans certains lycées sont inacceptables, tant pour les lycéens que pour les professeurs : Comment admettre qu'elles s'intercalent entre les cours ? Est-ce raisonnable d'exiger d'un lycéen qu'il quitte un cours pour aller immédiatement passer cette épreuve, puis rejoigne immédiatement un autre cours ? **Nous vous demandons de veiller auprès des Directions d'établissements que tous les lycéens de Terminales bénéficient des mêmes conditions minimales de sérénité quant au déroulement de cette épreuve.**
- Concernant les enseignants examinateurs, certains se voient imposer des conditions de passation également inadmissibles : par exemple, entendre et évaluer 16 candidats en une demi-journée, ou bien devoir assurer 10 heures supplémentaires non rémunérées en plus de ses cours à assurer en totalité... **Nous vous demandons de fixer auprès des Directions d'établissements les limites exigibles en termes de nombre de candidats à faire passer (pas plus de 10 candidats par demi-journée) et de compensation pour le travail accompli (prioritairement sur le temps de service, ou au moins rémunéré en HSE, en limitant le nombre d'heures supplémentaires à accomplir)**

2/ Correction du Brevet : temps réduit à une seule journée

Par un courrier daté du 4 mars 2013, et signé des IA-IPR de Lettres, d'Histoire-géographie et de Mathématiques, les enseignants chargés de corriger les copies du DNB-session 2013 voient se réduire à une journée (au lieu d'une journée et demie) le temps laissé pour préparer, corriger, saisir et faire contrôler une trentaine de copies. Outre l'amplitude d'au moins 10 heures induite par cette décision, est-il raisonnable d'envisager que ces correcteurs ne puissent consacrer plus de 13 minutes par copie, sous peine de ne pouvoir terminer dans les délais impartis ? Que deviendront « la qualité de la correction et l'équité de traitement des candidats » préconisées en page 2 de ce courrier ? **Nous vous demandons de rétablir la demi-journée supplémentaire ou à défaut de limiter à 20 le nombre de copies distribuées aux correcteurs convoqués.**

Vous remerciant des réponses que vous voudrez bien apporter à ces 4 demandes, et dans l'espoir que ces réponses seront favorables,

Je vous prie d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Pour le SNES-FSU Orléans-Tours,
Emmanuelle Kraemer